

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire



سلطة الضبط للبريد والمواصلات السلكية واللاسلكية

Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE POUR

LA SELECTION DU OU DES OPERATEURS EN VUE DE LA FOURNITURE DANS SA PREMIERE PHASE DU SERVICE UNIVERSEL DES
TELECOMMUNICATIONS

N°01/2015

Dans le cadre de la politique de développement du secteur des télécommunications poursuivie par le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et en application de l'arrêté de la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication du 24 mars 2015 fixant la date de lancement de l'appel à la concurrence pour la fourniture du service universel des télécommunications conformément au décret exécutif n° 03-232 du 24 juin 2003, modifié et complété, déterminant le contenu du service universel de la poste et des télécommunications, les tarifs qui lui sont appliqués et son mode de financement, l'Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications (l'« ARPT ») lance un appel à la concurrence en direction des opérateurs titulaires d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications et de fourniture de services téléphoniques, disposant d'un parc d'au moins **cent mille (100.000) abonnés**, en vue de la fourniture du service universel des télécommunications, selon les règles et procédures définies dans le règlement d'appel à la concurrence (RAC).

Les opérateurs intéressés peuvent retirer le dossier d'appel à la concurrence au siège de l'Autorité de régulation (ARPT) sis au : **1 Rue, Kaddour Rahim, 16008 Hussein-Dey Alger, du 21 au 23 avril 2015 de 9h00 à 16h30** contre le règlement par chèque libellé à l'ordre du « **Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT)** » de la somme de **cent cinquante mille dinars algériens (150 000,00 DA)**.